

**CONTRAT DE LOCATION - VENTE**

Il est passé un contrat de location entre :

**AMUSO,**

Ci-après dénommé le loueur

8 Rue de l'épitahe 25000 BESANCON,

D'une part,

**Et l'adhérent**

Ci-après dénommé le locataire

Nom

Prénom

Adresse :

✉ :

☎ :

D'autre part,

**I. CONDITIONS DE LA LOCATION-VENTE :**

1) Le présent contrat vaut pour bon de charge du matériel loué. L'utilisateur reconnaît que le matériel fourni lui a été remis en parfait état de fonctionnement.

2) le Locataire reconnaît accepter les conditions générales de location – vente jointes.

3) Pendant la période de location, toute détérioration du matériel loué sera évaluée par AMUSO lors de sa restitution. AMUSO se réserve le droit de faire examiner ce matériel par un spécialiste dans un délai de 15 jours après le jour de sa restitution.

En cas de détérioration l'utilisateur s'engage à payer tous les frais de remise en état qui lui seraient alors facturés, accompagnés des pièces justificatives.

4) En cas de retour anticipé du matériel un engagement minimal de 6 mois de location sera facturé. Au-delà de 6 mois de location aucun surcout de location ne sera facturé.

**II. DESIGNATION DU MATERIEL LOUE :**

Instrument :

Numéro :

Marque :

**III. DUREE ET REGLEMENT DE LA LOCATION-VENTE :**

1) La location est proposée pour 12, 24 ou 36 mois selon matériels

2) Montant de l'adhésion annuelle reconduite tacitement selon la durée de la location-vente : 20€ lors de la première échéance et à chaque date anniversaire le cas échéant.

3) Montant de la location-vente mensuelle :      Euros.

Date de signature	Date de fin prévue	Date retour anticipé du matériel	Nbre de mois prévus	Nbre de mois réels	Tarif mensuel	Coût réel final

Fait à Besançon, le

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Signature d'AMUSO

Signature de l'adhérent d'AMUSO